



Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 001-200070118-20260915-DEL_26_09_15_18-DE



Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 7

Absents : 8

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET (a donné pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Marie-France CURTIL (a donné pouvoir à M. Dominique MARTIN), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à Mme Corinne DUDU), Mme Anne TURREL (a donné pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Lucien MOLINES

N°2026/09/15/18 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026/03/31/05 du 31 mars 2026 fixant les délégations du conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du 14 avril 2026 fixant des délégations complémentaires du conseil communautaire au Président,

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2026/63 – Changement des skydomes au gymnase Saônesport

Vu la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 18 juin 2026 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité et des infrastructures publiques, de l'offre de l'entreprise TOMAS TOITURE ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise TOMAS TOITURE (SIRET : 979 030 202 00027) – 71 Route Nationale 6 71260 LA SALLE, pour des travaux de remplacement des 4 skydomes de la toiture au Gymnase Saônesport, Rue Bel Air 01140 THOISSEY.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 9 476,50 € HT (soit 11 371,80 € TTC).

N°2026/64 – Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour l'extension du siège de la CCVSC – Avenant n°1

Vu la décision n°2025/49 du 11 avril 2025 autorisant la signature du marché, passé selon une procédure adaptée, relatif au coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour l'extension du siège de la CCVSC pour un montant de 4 452,00 € HT (soit 5 342,40 € TTC) avec la société ELYFEC – 38090 VAULX MILIEU,

Vu la redéfinition des objectifs du projet d'extension du siège de la CCVSC par la nouvelle équipe communautaire,

Vu que ce changement d'objectifs nécessite la reprise des études au stade de l'avant-projet sommaire,

Vu que chaque élément de mission d'études nécessitera un avis du coordonnateur SPS,

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 5 mai 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer un avenant n°1 au marché relatif au coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour l'extension du siège de la CCVSC avec ELYFEC – 38090 VAULX MILIEU – SIRET n° 434 024 394 00109 pour augmenter le montant du marché.

Le montant de cet avenant s'élève à 252,00 € HT, soit 302,40 € TTC.

Article 2 :

L'avenant n°1 au marché relatif au coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour l'extension du siège de la CCVSC porte le montant du marché à 4 704,00 € HT (soit 5 644,80 € TTC), soit une augmentation de 5,66 %.

Article 3 :

Le délai de réalisation des prestations reste inchangé.

N°2026/65 – Prestation de curage, transport et épandage des boues de station des lagunes de Garnerans et de Mogneneins – Marché public de travaux

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 22 avril 2026 sur la plateforme e-marchespublics,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 16 juin 2026, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché relatif à la prestation de curage, transport et épandage des boues de station des lagunes de Garnerans et de Mogneneins est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les sociétés suivantes :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
n°1 Lagune de Garnerans	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE 38070 SAINT-QUENTIN FALLAVIER SIRET 315 732 842 00242	25 200,00 € HT
n°2 Lagune de Mogneneins	ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION 34400 LUNEL SIRET 489 533 059 00122	38 475,00 € HT
TOTAL		63 675,00 € HT

Article 2 :

Le délai d'exécution du lot n°1 est de 5 jours calendaires, à compter de la date spécifiée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le délai d'exécution du lot n°2 est de 6 jours calendaires, à compter de la date spécifiée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

N°2026/66 – Conventions d'habilitation des Relais Petite Enfance SaôneRelais et VisioRelais avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain

Vu la Convention actuelle d'habilitation informatique du Relais Petite Enfance SaôneRelais du 11 mars 2026,

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer des nouvelles conventions d'habilitation informatique pour les Relais Petite Enfance SaôneRelais et VisioRelais permettant aux responsables des Relais de récupérer les demandes d'information des familles relatives aux modes d'accueil sur le site « monenfant.fr » et de mieux répondre à leurs demandes,

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer des conventions d'engagement de service et d'habilitation informatique « Lieu d'information »,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge de la Petite enfance, la Jeunesse et l'Action sociale en date du 29 juin 2026,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer :

- pour le Relais Petite Enfance SaôneRelais une nouvelle Convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « MONENFANT.FR » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site « monenfant.fr » en remplacement de celle signée le 11 mars 2026,

- pour le Relais Petite Enfance VisioRelais une Convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « MONENFANT.FR » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site « monenfant.fr »,

- pour chaque Relais Petite Enfance, la Convention d'engagement de service et d'habilitation informatique « Lieu d'information ».

N°2026/67 – Contrôleur technique pour l'extension du siège de la CCVSC – Avenant n°1

Vu la décision n°2025/50 du 11 avril 2025 autorisant la signature du marché, passé selon une procédure adaptée, relatif au contrôleur technique pour l'extension du siège de la CCVSC pour un montant de 9 420,00 € HT (soit 11 304,00 € TTC) avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – 01440 VIRIAT,

Vu la redéfinition des objectifs du projet d'extension du siège de la CCVSC par la nouvelle équipe communautaire,

Vu que ce changement d'objectifs nécessite la reprise des études au stade de l'avant-projet sommaire,

Vu que chaque élément de mission d'études nécessitera un avis du contrôleur technique,

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 5 mai 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer un avenant n°1 au marché relatif au contrôleur technique pour l'extension du siège de la CCVSC avec BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – 01440 VIRIAT – SIRET n° 790 182 786 00208 pour augmenter le montant du marché.

Le montant de cet avenant s'élève à 720,00 € HT, soit 864,00 € TTC.

Article 2 :

L'avenant n°1 au marché relatif au contrôleur technique pour l'extension du siège de la CCVSC porte le montant du marché à 10 140,00 € HT (soit 12 168,00 € TTC), soit une augmentation de 7,64 %.

Article 3 :

Le délai de réalisation des prestations reste inchangé.

N°2026/68 – Audit à mi-contrat de la DSP assainissement – Avenant n°1

Vu la décision n°2024/46 du 27 mai 2024 autorisant la signature du marché, passé sans publicité ni mise en concurrence, relatif à l'audit à mi-contrat de la DSP assainissement pour un montant de 26 987,50 € HT (soit 32 385,00 € TTC) avec le groupement NOEO CONSULTANT – 69006 LYON (mandataire) et ESPELIA – 79009 PARIS,

Considérant que le siège de la société ESPELIA a changé d'adresse,

Considérant les difficultés rencontrées pour réunir l'ensemble des protagonistes afin de réviser la convention quadripartite pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance de collecte des eaux usées en vigueur sur une partie du territoire,

Vu l'avis favorable de M. Jean-Michel LUX, Vice-Président en charge de l'assainissement, en date du 2 juillet 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché relatif à l'audit à mi-contrat de la DSP assainissement avec le groupement NOEO CONSULTANT – 69006 LYON – SIRET n° 834 520 975 00014 (mandataire) et ESPELIA – 79009 PARIS – SIRET n° 534 268 677 00166 afin de modifier l'adresse et le numéro de SIRET de la société ESPELIA et de prolonger le délai d'exécution de la tranche optionnelle n°3.

Article 2 :

Le montant du marché reste inchangé.

Article 3 :

Le délai de réalisation des prestations de la tranche optionnelle n°3 est augmenté de 18 mois. Ce délai est porté à 24 mois. La date de fin de la réalisation des prestations est fixée au 30 avril 2027.

N°2026/69 – Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « BICLOU »

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement de mobilité durable, la Communauté de Communes Val de Saône Centre souhaite sensibiliser et encourager les habitants à utiliser davantage le vélo,

Vu le devis de l'association « Compagnie Les Transformateurs » pour la réalisation d'un spectacle «BICLOU» et d'un atelier de réparation vélo à destination du grand public d'un montant de 1 182,80 € HT (hors droits d'auteurs) signé le 10 mars 2026,

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation dudit spectacle proposé par l'association,

Vu l'avis favorable du Vice-Président en charge de la Commission Aménagement du territoire, Urbanisme, Mobilité et Infrastructures publiques du 1^{er} juillet 2026,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « BICLOU » avec l'association « Compagnie les transformateurs » pour une représentation et un atelier de réparation vélo (incluant les frais de repas de d'hébergements des intervenants) qui aura lieu le dimanche 19 juillet au Parc des Muriers à Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le montant de la prestation inscrite audit contrat s'élève à 1 182,80 € HT (dont 1000 € HT de cession pour la représentation, 82,80 € HT de frais de repas et 100 € HT de frais d'hébergement), soit 1 247,85 € TTC, auquel s'ajoute les droits d'auteurs qui seront réglés directement par la collectivité à la Société des Auteurs (SACD) à hauteur de 7,20 % du prix de cession de 1000 €, correspondant à la somme de 72 €.

N°2026/70 – Etude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation et/ou la réalisation et la mise en place de la signalétique des parcs d'activités – Décision de résiliation

Vu la décision n°2021/50 du 21 juillet 2021 autorisant la signature de l'accord-cadre, passé selon une procédure adaptée, relatif à l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation et/ou la réalisation et la mise en place de la signalétique des parcs d'activités pour un montant maximum de 49 999 € HT avec l'entreprise CABINET MOREL DOMINIQUE – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS,

Considérant les manquements constatés du CABINET MOREL DOMINIQUE dans l'exercice de ses missions,

Considérant que le CABINET MOREL DOMINIQUE n'a pas répondu à la mise en demeure en date du 18 juin 2026,

Vu l'avis favorable Jean-Charles GALLO, Vice-président en charge de la Commission Economie, Innovation Services aux Entreprises et Tourisme, en date du 22 juillet 2026,

Article 1^{er} :

Il est décidé de résilier l'accord-cadre relatif à l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation et/ou la réalisation et la mise en place de la signalétique des parcs d'activités avec l'entreprise CABINET MOREL DOMINIQUE – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS – SIRET n° 413 974 395 00019.

N°2026/71 – Convention de stage avec la Maison Familiale et Rurale de Charentay

Considérant le souhait d'accueillir d'une stagiaire au sein du multi-accueil VisioCrèche situé Parc VisioSport, 166 route de Francheleins 01090 Montceaux,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale et Rurale de Charentay,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en seconde bac pro SAPAT à la Maison Familiale et Rurale de Charentay au sein du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 07 septembre au 27 novembre 2026 inclus.

N°2026/72 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de football du Centre Sportif intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vu la demande de la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne d'utiliser les équipements de football du Centre Sportif Intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne du vendredi 28 août 2026 à 17h00 au dimanche 30 août 2026 à 12h00,

Vu l'avis favorable du vice-président en charge de la commission Vie sportive, Vie associative et Vie culturelle du 29 juillet 2026,

Vu la convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de football du Centre Sportif Intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Article 1 :

La mise à disposition à titre gratuit des équipements de Centre Sportif ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne est autorisée à la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne du vendredi 28 août 2026 à 17h au dimanche 30 août 2026 à 12h00, selon les modalités définies dans la convention. L'association assure la fermeture de l'équipement sous son entière responsabilité.

N°2026/73 – Signature des devis relatifs à la création d'un nouveau point de branchement électrique pour l'éclairage public communautaire au sein du parc Visionis à Montmerle sur Saône

Vu la nécessité de créer un nouveau point de branchement électrique pour alimenter de manière indépendante le réseau d'éclairage public communautaire situé dans le parc d'activité Visionis Montmerle,

Vu l'offre de raccordement électrique d'ENEDIS d'un montant de 1 684,80 € TTC, comprenant le descriptif technique et les conditions financières du projet,

Vu l'avis favorable en date du 10 août 2026 de Monsieur Jean Pierre CHAMPION, Vice-président en charge de la Commission Aménagement Urbanisme, Mobilité et Infrastructures publiques,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'offre de raccordement électrique n° 4363759601 de l'entreprise ENEDIS (10 avenue des Langories – 26000 Valence) d'un montant de 1684,80 € TTC pour créer un nouveau point de branchement indépendant pour l'éclairage public communautaire au niveau du 15 rue de l'avenir à Montmerle sur Saône.

N°2026/74 - Validation de la convention de servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'alimentation en eau potable avec le Syndicat d'Eau Potable (SEP) Bresse Dombes Saône sur le parc d'entreprises Extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône

Vu la convention de servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'alimentation en eau potable de 105 mètres environ, sur les parcelles cadastrées AB n°1044 et AB n°1045 du parc d'entreprises Extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône, proposée par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

Vu l'article 3 de la convention de travaux référencée 2022/06_INDB du 19 mai 2022, engageant la Communauté de Communes Val de Saône Centre à consentir au profit du Syndicat une servitude de passage et de Tréfonds pour les ouvrages construits sur l'extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône.

Vu l'avis favorable du Vice-Président délégué à l'Economie, Innovation, Services aux entreprises, Tourisme.

Article 1^{er} :

La convention de servitude du tréfonds par une canalisation d'alimentation en eau potable, entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Syndicat d'Eau Potable (SEP) Bresse Dombes Saône, définissant les conditions partenariales et techniques du tracé sur les parcelles AB n°1044 et AB n°1045 en vue de la surveillance ou de l'entretien des ouvrages du parc d'entreprises Extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône, est validée.

N°2026/75 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI ARTEEBOX au profit de la SAS AXONE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Sandrine TARION notaire à Montmerle-sur-Saône (01090), dans le cadre de la vente, par la SCI ARTEEBOX, d'un bien bâti constitué d'une cellule, nommée lot n°7 ainsi que 2 stationnements nommés lot n°26 et n°27, sur les parcelles cadastrées AB n° 940, AB n° 943, AB n°967, situées 820 rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône (01090).

Vu l'avis favorable de M. Jean-Charles GALLO, Vice-Président délégué à l'Economie, l'Innovation, Services aux entreprises et Tourisme,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien édifié sur les parcelles cadastrées AB n°940, n° 943, n°967 d'une superficie de 1950 m², dont la vente est envisagée au prix de 180 000 euros par la SCI ARTEEBOX au profit de la SAS AXONE.

N°2026/76 – Signature d'une convention de location à titre gratuit de la Salle des Fêtes de Thoissey

Vu la demande des Relais Petite Enfance SaôneRelais et VisioRelais de la Communauté de Communes de mise à disposition de la Salle des Fêtes de Thoissey pour le spectacle de Noël des deux Relais Petite Enfance,

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle des Fêtes proposée par la commune de Thoissey,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer avec la commune de Thoissey une convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes de Thoissey à titre gratuit le jeudi 10 décembre 2026 de 7h30 à 12h30.

N°2026/77 – Signature d'une convention de location à titre gratuit de la Salle des Fêtes de Thoissey

Vu la demande de la Communauté de Communes de mise à disposition d'une salle communale auprès de la commune de Thoissey pour l'évènement « Le Printemps de la Petite Enfance » qui a lieu le samedi 13 mars 2026,

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle des Fêtes proposée par la commune de Thoissey,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer avec la commune de Thoissey une convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes de Thoissey à titre gratuit du vendredi 12 mars 2027 à 14h00 au lundi 15 mars 2027 à 10h00.

N°2026/78 – Fourniture et mise en place d'un rideau à lanières PVC au gymnase Saônesport

Vu l'offre de l'entreprise GROUPE GABIN MAUREL pour la fourniture d'un rideau à lanières PVC et de l'entreprise JH AGENCEMENT pour la pose,

Considérant que la clause environnementale du contrat est prévue par l'objet même des travaux, l'objectif étant d'isoler les gradins dont l'utilisation est condamnée pour limiter le volume à chauffer dans un but économique et environnemental,

Vu la validation en date du 14 août 2026 par M. SAUJOT Denis, Vice-Président en charge de la vie associative, culturelle et sportive, des offres des entreprises JH AGENCEMENT et du GROUPE GABIN MAUREL.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer les devis des entreprises : GROUPE GABIN MAUREL (SIRET 809 439 912 00035) – 444 Rue des Jonchères Lot n°19 69730 GENAY et JH AGENCEMENT (SIRET 908 324 593 00023) – 369 Rue du Plateau de Challes 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE, pour des travaux d'installation d'un rideau à lanières PVC au niveau des gradins du gymnase Saônesport - Rue Bel Air 01140 THOISSEY.

Article 2 :

Le montant des offres correspondant aux travaux s'élève à 2 428,79 € HT (soit 2 914,56 € TTC) pour la fourniture du rideau et 3 240 € HT (soit 3 888,00 € TTC) pour la pose soit au total 5 668,79 € HT (soit 6 802,56 € TTC). Les travaux sont programmés à l'automne 2026.

Conventions signées par le Président par délégation du conseil :

Gymnase Actisport à Saint-Didier-sur-Chalaronne	Associations	Date de signature
Convention annuelle 2026-2027 à titre payant 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/20	AS Dracé Handball Basket club de Belleville Volley n°co Châtillon	26/06/2026
Convention annuelle 2026-2027 sans gardien à titre gratuit 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/21	Eclat rythmique Val de Saône ESVS TSDI Foot Tennis de tables	02/07/2026 21/07/2026 02/07/2026

Convention annuelle 2026-2027 sans gardien à titre payant 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/21			AS Dracé Handball Volley n°co Châtillon	21/07/2026 30/07/2026
Centre sportif ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne			Association ASGGM	Date de signature 01/07/2026
Convention annuelle 2026-2027 à titre gratuit 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/20			ASGGM	01/07/2026
Gymnase SaôneSport à Thoissey			Associations et écoles	Date de signature
Convention annuelle 2026-2027 à titre gratuit 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/20			Ecole d'Illiat Ecole de St-Etienne-sur-Chalaronne Ecole de Thoissey Ecole Sainte-Marie	29/06/2026 29/06/2026 29/06/2026 29/06/2026
Convention annuelle 2026-2027 à titre payant 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/20			AS Dracé Handball Basket club de Belleville Volley n°co Châtillon	30/06/2026 30/06/2026 30/06/2026
Gymnase VisioSport à Montceaux			Association	Date de signature
Convention annuelle 2026-2027 à titre payant 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/20			Beaujolais Val de Saône Handball	29/07/2026
Jardin des Sports à Montceaux			Ecoles	Date de signature
Convention annuelle 2026-2027 à titre gratuit 26/05/2026 Délibération N°2026/05/26/20			Ecole de Chaleins Ecole de Francheleins Ecole de Genouilleux Ecole de Guéreins Ecole privée de Guéreins Ecole de Messimy-sur-Saône Ecole de Montceaux Ecole de Montmerle-sur-Saône Ecole privée de Montmerle-sur-Saône	06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026 06/07/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 15 septembre 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

Le Président,
Renaud DUMAY